

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

Séance du Conseil Municipal du

06 février 2025 à 20h00

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Joël CHERLIAS, Mmes Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY.

Excusées : Mme Barbara ANNE pouvoir M. Bruno TARDIFF, Mme Evelyne LAIR pouvoir Mme Michèle LEGESNE.

Secrétaire de séance : M. Alain MAHUET

Délibération n°2025-01-01 : Approuvée

CCHS – Report Fonds de concours attribués en 2023 sur l'année 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- *accepte de reporter le fonds de concours « programme de Voirie 2023 » attribué en 2023 sur l'année 2025. Montant de l'aide accordée : 6 148 € pour la réfection des voies communales n°5, n°401, n°107 et n°8.*

Délibération n°2025-01-02 : Approuvée

CCHS – Report Fonds de concours attribués en 2023 sur l'année 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- *accepte de reporter le fonds de concours « Opérations diverses » attribué en 2023 sur l'année 2025. Montant de l'aide accordée : 11 611 € pour la rénovation des bâtiments (fenêtres cantine) et logements communaux (radiateurs, remplacement douches).*

Délibération n°2025-01-03 : Approuvée

CCHS – Attribution fonds de concours 2024

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- *accepte le fonds de concours « Travaux de Voirie » attribué pour 2024. Montant de l'aide accordée : 2 495 € pour les purges à réaliser sur une partie des voies communales n°103, n°5 et n°9.*

Délibération n°2025-01-04 : Approuvée

CCHS – Attribution fonds de concours 2024

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- *accepte le fonds de concours « Opérations diverses » attribué pour 2024. Montant de l'aide accordée : 3 370 € pour l'acquisition d'équipements espaces verts et services techniques.*

Délibération n°2025-01-05 : Approuvée

RASED

Par 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte de verser une participation de 434,50 € correspondant à la fraction due par la Commune pour les frais de fonctionnement de cette structure sur l'année 2024.

Les élus demandent qu'un rendez-vous soient pris avec la Mairie de Bonnétable où est implanté la structure et les communes membres du RASED afin d'avoir des explications quant à l'augmentation des coûts de fonctionnement qui sont passés de 3,10 € par enfant à 5,50 €.

Délibération n°2025-01-06 : Approuvée

Ecole

Par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal maintient son choix de 2022, à savoir mettre en place la semaine à 4 jours au plus tôt, pour la prochaine rentrée scolaire.

Cette configuration, permettrait, entre autres, de mutualiser les mercredis récréatifs avec la Commune de la Chapelle du Bois dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Délibération n°2025-01-07 : Approuvée

Service Technique

Par 8 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- accepte le projet d'acquisition en mutualisation d'une balayeuse de voirie avec remorque entre 5 communes de la Communauté de Communes du Perche Emeraude,
- autorise la signature d'une convention d'entente intercommunale qui aura pour objet l'acquisition du matériel précité pour assurer le nettoyage de la voirie et des espaces publics gérés par les communes signataires.

Le Conseil Municipal précise que la Commune ne sera signataire de cette entente que si un minimum de 5 Communes adhèrent et que si la dépense maximale pour la Commune ne dépasse pas 15 000 €.

Délibération n°2025-01-08 : Approuvée

Cuisine Cantine et Salle Polyvalente

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement triennal du contrat de maintenance préventive du matériel de cuisine installé dans les bâtiments précités moyennant une prestation annuelle HT de 2 148 € TTC.

Délibération n°2025-01-09 : Approuvée

Service Technique – microtracteur avec chargeur

Par 8 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal accepte d'inscrire une dépense de 19 539,60 € au Budget 2025 pour l'acquisition d'un microtracteur ISEKI TM3267 ECO + avec chargeur MX-C1BMS. Cette acquisition va permettre aux agents d'effectuer des travaux de réfection dans les chemins communaux et de les soulager lors des diverses manutentions.

Délibération n°2025-01-10 : Approuvée

Logement 15 rue de la Châtaigneraie : restitution caution

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à restituer l'intégralité de la caution à la locataire de cet appartement qui a quitté le logement le 03 janvier dernier conformément au préavis adressé en Mairie.

Ce logement a été repris le 07 janvier.

Délibération n°2025-01-11 : Approuvée

Bibliothèque

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité des voix accepte de signer une convention avec Sarthe Lecture et d'ouvrir la bibliothèque 6 heures par semaine étant entendu qu'une formation sera dispensée aux bénévoles présents et qu'une participation de 1,50 € par habitant sera budgétisée chaque année pour permettre l'acquisition de documents imprimés (livres, revues, ...),
- par 7 voix contre, 1 pour et 2 abstentions décide de ne pas acheter de mobilier et de rayonnage, ceux présents étant en bon état et fonctionnels pour la salle dédiée à la bibliothèque.

Délibération n°2025-01-12 : Approuvée

MAM

Madame le Maire informe les membres présents que trois assistantes maternelles ont été trouvées pour le fonctionnement de la future MAM ainsi qu'un porteur de projet.

Le cabinet d'architecture a été contacté pour mettre à jour le dossier mis à l'arrêt pour qu'un nouvel estimatif avec plans puissent être renvoyés à toutes les parties (Mairie et porteurs de projet) avant de déposer le permis de construire qui comprendra la démolition d'une partie de la maison située face à la D7.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide qu'un logement, avec une sortie extérieure, soit créé au-dessus de la future MAM.

Délibération n°2025-01-13 : Approuvée

Moulin de BLOT

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, retient la proposition de la SAS VEYER d'AVERDON pour la réalisation des travaux de construction du Pont du Moulin de Blot pour un montant HT de 158 405 €. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région pour aider au financement de cette opération dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Le Gall Etude Ingénierie.

Demande des administrés

Monsieur et Madame FOURMY

Le Conseil Municipal prend acte des demandes récurrentes de Monsieur et Madame FOURMY pour l'amélioration du chemin du Creux.

Du matériel va être acheté pour permettre aux employés communaux d'avoir moins de mal quand il faut remettre en état celui-ci après de fortes pluies.

L'étude d'un goudronnage du chemin a été envisagée mais les spécialistes ne le conseillent pas car cela serait peine perdue étant donné le passage d'engins très lourds, la pente et le ruissellement abondant des eaux créant une érosion permanente des revêtements qui ne tiendront pas.

Monsieur Teddy GASSMANN

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, n'accepte pas la proposition faite par Monsieur GASSMANN, à savoir vendre deux panneaux solaires sur les quatre donnés généreusement par une personne en début d'année 2024 afin de réduire les factures d'électricité de la Boulangerie.

Ceux-ci sont réservés au fonctionnement de celle-ci et sont propriétés de la Commune, propriétaire du bâtiment.

Courriers recus

Madame le Maire donne connaissance des courriers suivants :

- ✓ Madame Marie Line HUBERT informe la Municipalité de sa décision de cesser ses fonctions de conseillère municipale au 1^{er} janvier 2025.*

Une copie de la lettre de démission de Madame Marie Line HUBERT sera transmise à Monsieur le Préfet.

- ✓ Monsieur le Préfet de la Sarthe rappelle le maintien du plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.*

Madame le Maire indique qu'un rappel sera fait dans les écoles pour que chacun s'assure que les portails et portes d'entrée soient toujours fermés pendant le temps scolaire.

- ✓ *Madame Emilie ROULIER, enseignante des CE souhaite installer quelques nichoirs dans les chemins situés à proximité de l'école dans le cadre du projet « école dehors, aire éducative » et réaliser des séances en extérieur avec un animateur.*

Le Conseil Municipal n'y voit aucun inconvénient, il faudra juste demander l'autorisation aux propriétaires des arbres où seront installés les nichoirs, si ce n'est pas la Commune.

- ✓ *Monsieur le Directeur Régional de l'INSEE porte à la connaissance de la Commune que le nombre en vigueur de la population totale à prendre en compte au 1^{er} janvier 2025 est de 938 habitants.*
- ✓ *ENEDIS informe que des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage de végétation nécessaire à l'entretien des lignes Haute tension vont être entrepris sur le territoire de la Commune à dater du 10 février 2025 pour une durée d'environ un an. ENEDIS confie la préparation et l'exécution de ces travaux à l'entreprise : GC SERVICE FORESTIER Sarl de Saint Longis.*

Informations diverses

Madame le Maire donne connaissance des informations suivantes :

- ✓ *La Sarl METAIS va procéder à des travaux de curage du fossé le long du chemin rural du Grand Cormier, route de Saint Georges du Rosay. Montant TTC de la prestation : 756 €*
- ✓ *Un courrier a été envoyé en recommandé à un des locataire de la Commune à la suite de diverses incivilités.*

Séance levée à 23h15.

Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.